



## Communiqué de presse Lundi 5 février 2018

**Les sections syndicales de la CGTéduc'action, du SNETAA-FO, du SNUEP-FSU et de Sud éducation de l'académie de Dijon, en accord avec leurs mandats nationaux respectifs, réaffirment leur opposition à la territorialisation de l'enseignement professionnel.**

Cette année, la carte des formations professionnelles rejetée à l'unanimité lors des CTA du 18 et 25 janvier, révèle les effets de la lettre de cadrage du chef de gouvernement datée du 26 septembre 2017 à ses ministres leur demandant de réfléchir aux missions qu'il conviendrait de transférer à d'autres acteurs partenaires (Régions, secteur privé...) voire d'abandonner.

Cette année la DHG des lycées professionnels diminue de 334 heures soit une perte de 18,5 ETP. Le taux appliqué aux DHG des voies pro, qui permet d'y prélever un pourcentage des heures attribuées, a augmenté de 0,4%. Nous le dénonçons quand il était à 0,8%, nous l'acceptons encore moins à 1,2%

Nous sommes opposés au développement des classes dites à mixité de parcours, présentées par les corps d'inspection comme une source de richesse pédagogique. La réalité sur le terrain est tout autre. Ces classes dégradent les conditions de travail de nos collègues sans apporter de solutions aux problèmes liés à l'enseignement et à la formation professionnels. Nous dénonçons aussi les fermetures ou réductions de capacités d'accueil en bac professionnel et en mention complémentaire. Elles répondent à cette politique de territorialisation de la formation professionnelle, et de développement de l'apprentissage, quels que soient les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Le rectorat justifie les fermetures de section par un taux d'insertion prétendument mauvais. Or, selon l'enquête IVA 2016, disponible sur le site du rectorat de Dijon, le taux moyen d'insertion après un CAP reste à 28%. De même, le Bac Pro insère à 42%. Ce n'est donc pas un signal alarmant d'être à 33% en CAP (Blanzay, 5 points au-dessus de la moyenne), ou à 41% en Bac Pro (Joigny, 1 point en-dessous de la moyenne).

A ce compte-là toutes les formations de voie pro ont vocation à être fermées Il n'y a aucune raison de fermer, à part le regroupement par pôles qui obéit à la logique du lycée des métiers et, au mépris du manque de mobilité des élèves.

Les fermetures de CAP annoncées ne tiennent pas compte du profil de ses élèves : majoritairement issus de SEGPA, peu mobiles, ils risquent le décrochage scolaire. Où l'on voit que la lutte contre ce fléau relève plus d'un affichage que d'une priorité réelle. Les élèves laissés de côté risquent le décrochage scolaire car ils ne bougeront pas.

Même stratégie pour la suppression des postes en SEGPA qui vont amener à réduire les possibilités d'accueil d'un public particulier, à qui n'est alors proposé que l'inclusion scolaire dans des classes classiques, dans le plus profond mépris de leur spécificité et provoquant la détresse des équipes enseignantes.

Pour ces mêmes élèves, pourquoi obliger les directeurs de SEGPA à les inscrire, en plus du CFG, au DNB professionnel sans avoir forcément eu les cours de sciences ou physiques? Quel en est l'objectif?

Le rectorat prévoit sans aucune concertation ni information aux organisations syndicales d'expérimenter sur certaines sections que la classe de terminale bac professionnelle se fasse en apprentissage. Cette information nous étant parvenue à travers les articles parus dans les journaux locaux. Il a fallu que nous intervenions à maintes reprises en CAEN puis en CTA pour que la secrétaire générale du rectorat révèle enfin le projet. Nous dénonçons fermement ce mépris des personnels qui sont les premiers concernés

- **Nous exigeons** de conserver au sein de l'Éducation Nationale l'ensemble de l'enseignement professionnel sous statut scolaire (missions et personnels), mais aussi la carte des formations dispensées dans les LP et ses moyens de pilotage pour le maintien du caractère national des diplômes.
- **Nous refusons** les classes dites à mixité de parcours, accueillant des « publics » de statuts différents et affirmons notre opposition à l'apprentissage dans nos établissements au détriment des classes sous statut scolaire.
- **Nous nous opposons** à la mise à disposition des plateformes techniques des lycées professionnels à des officines privées.